République Française
Département : EURE-ET-LOIR
Arrondissement : Dreux
ESCORPAIN - COMMUNE

Procès-verbal

Le vendredi 14 septembre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Stéphan DEBACKER.

Secrétaire de la séance : Dominique DAL

Présents : Stéphan DEBACKER, Pascal GUIMARD, Céline PRUVOT, Sandrine BRUNEAU-KREBS, Marc CHASSA, Dominique DAL, Sylvain DEBACKER, Florian ELIE, Eric FOULON, Marie DAVIOUD
Représentés : Floriane MARCHADIER
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

-Désignation du secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du dernier conseil

-Election de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant pour la commission intercommunale d'aménagement foncier

-Décision modificative pour équilibrer les recettes d'investissements et les dépenses de fonctionnement budget 2026

-Décision modificative pour créditer l'article 204182 sur le budget 2026.

- Participation aux différentes commissions de l'Agglomération de Deux.

-Compte-rendu Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

-Compte rendu des différentes commissions

-Organisation et planification des travaux

-Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal a nommé Dominique DAL comme secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le procès-verbal du conseil du 05 juin 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune observation a été approuvé à l'unanimité.

Election de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant pour la commission intercommunale d'aménagement foncier

Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis suppléant

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des propriétaires (exploitant ou non), appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement de SAINT LUBIN DES JONCHERETS – SAINT REMY SUR AVRE- ESCORPAIN.

L'avis invitant les candidats à se faire connaitre a été affiché en Mairie le 13 août 2026 et publié dans le journal l'Echo Républicain le 28 août 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour,

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- M. WERBROUCK Marc

- M. DEBACKER Sylvain

-M. BARRET François

-M. FIRMIN-DIDOT Charles

Qui sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret conformément au code général des collectivités territoriales.

Ont été élus :

- En qualité de titulaire : M. DEBACKER Sylvain par 11 voix

- En qualité de titulaire : M. BARRET François par 10 voix

- En qualité de suppléant : M. WERBROUCK Marc par 8 voix

Décision modificative pour équilibrer les recettes d'investissements et les dépenses de fonctionnement budget 2026

Monsieur le maire expose au conseil Municipal que lors du vote du budget 2026, un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre entre section est constaté comme suit :

- Recette d'investissement (040) : 1440.00€
- Dépenses de fonctionnement (042) : 152.72€

Il rappelle que les opérations d'ordre entre section doivent être équilibrées en recettes et en dépenses, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Il convient de régulariser le budget et établir une décision modificative sur le budget principal, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, article 681 (042) : + 1 287.28€
- Dépenses de fonctionnement, article 615231 : - 1 287.28€

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative pour créditer l'article 204182 sur le budget 2026.

Monsieur le maire expose au conseil Municipal que lors du vote du budget 2026, un manque de crédit sur l'article 204182.

- Dépenses d'investissement article 204182 : 0.00€

Il rappelle que la participation pour les travaux de l'éclairage public était étalée sur trois ans. En 2026 le solde est de 1470.08€. Il faut donc créditer l'article 204182 de cette somme.

Il convient de régulariser le budget et établir une décision modificative sur le budget principal, comme suit :

- Dépenses d'investissement, article 204182 : + 1 470.08 €
- Dépenses d'investissement, article 2131 : - 1 470.08 €

Adoptée à l'unanimité

Participation aux différentes commissions de l'Agglomération de Deux

COMMISSIONS	DELEGUES	SUPLEANTS
Développement économique, tourisme, emploi et formation	Stéphan DEBACKER	
Eau potable, milieux aquatiques et transition écologique	Céline PRUVOT-CAUWET	
Habitat, politique de la ville et santé-cohésion sociale et prévention	Pascal GUIMARD	
Collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des eaux urbaines	Marie DAVIOU	
Mobilités	Sandrine BRUNEAU-KREBS	
Aménagement et projets communautaires	Éric FOULON	
Enfance, jeunesse, famille et vie sociale	Sandrine BRUNEAU-KREBS	
Culture et sport	Marc CHASSA	

Compte-rendu Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le compte rendu est globalement satisfaisant. Plusieurs consignes ont été communiquées afin d'améliorer l'organisation, la protection et la sécurité des données au sein du bureau du secrétariat.

Ces recommandations seront mises en œuvre au sein de la mairie afin d'améliorer la gestion et sécurisation des données conformément aux exigences du RGPD.

Compte rendu des différentes commissions

Commission de l'eau potable, milieux aquatiques et transition écologique : Présente Mme Céline CAUWET, les échanges ont principalement porté sur les grands groupes de réseaux d'eau, sujet qui ne concerne pas la commune d'Escorpain.

Commission sur la collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des réseaux eaux urbaines : Présente Mme Marie DAVIOUD, les échanges ont principalement porté sur les problématiques rencontrées par les grandes communes. Plusieurs informations utiles pour la commune d'Escorpain ont néanmoins été retenues.

- Nettoyages des fosses septique : il peut être intéressant de contacter l'agglomération du pays de Dreux afin de connaitre les possibilités d'intervention, le coût pouvant être inférieur à celui d'une intervention individuelle.

- Dépôts sauvages : leur prise en charge ne relève pas de l'Agglomération. Il appartient donc aux communes de gérer ces situations et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Organisation et planification des travaux
Cet ordre du jour a été reporté à la prochaine séance

Questions diverses

-**Le Legs Lefevre** : Suite à nos demandes aux différents collèges de la région pour obtenir les résultats du Diplôme National du Brevet pour les élèves domiciliés sur la commune. Le meilleur résultat a été obtenu par Melle Zoé DEBACKER. Elle sera la bénéficiaire du legs pour l'année 2026.

-**Dérogation Scolaire** : Une demande de dérogation scolaire pour la maternelle a été déposée en mairie, le conseil donne une réponse défavorable à la demande.

- **AXA** : Un conseillé du groupe AXA sollicite l'accord de la mairie afin d'organiser une réunion d'information destinée aux habitants de la commune, présentant différentes solutions d'assurance à des tarifs préférentiels. Le conseil donne son accord pour la tenue de cette réunion, à titre strictement informatif, en précisant que cette autorisation ne constitue ni un partenariat, ni un engagement de la commune auprès du groupe AXA. Un message d'information sera diffusé sur les réseaux sociaux de la commune.

-**Préau** : Le préau présentant plusieurs fissures a été vu par plusieurs entreprises afin d'étudier les éventuelles réparations à effectuer et ont établi des devis dont les montants sont relativement importants.
Une surveillance régulière de l'évolution des fissures a donc été mise en place. Après vérification et pose de témoins de fissuration, il a été constaté que les fissures n'avaient pas évolué au cours de l'année. Une surveillance continuera néanmoins d'être assurée.

-**Catastrophe Naturelle** : Trois dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont actuellement en cours de constitution. Un quatrième dossier devrait prochainement être ajouté. Les demandes seront déposées auprès des service compétents afin d'engager la procédure de reconnaissance.

-**Présentation Architecte** : L'architecte qui a été désigné pour faire l'évaluation des travaux de l'église fera une présentation de son bilan aux membres du conseil municipal le 30 septembre 2026.

-**Réservoir incendie des Authieux** : L'entreprise TP28 a été mandaté pour faire un devis pour la réalisation d'une bordure de 115m pour éviter l'accumulation d'eau au niveau de la réserve. Des devis sont aussi demandés pour combler la fosse et mettre la bâche au niveau du terrain évitant l'accumulation d'eau.

-**Carrefour du centre** : Un sapin est mort sur cet emplacement, il faudra procéder à son enlèvement. Une réflexion est demandée afin d'envisager un nouvel aménagement de cet espace.

-**Arsenal** : Au niveau de l'arsenal des véhicules passent et se stationnent sur le champ, il est peut-être possible de poser une autre grosse pierre pour éviter ce problème.

-**Inauguration** : Le maire propose d'organiser une inauguration pour le panneau historique qui a été finalisé sur la place

-**Entretien Propriétés** : a) Une propriété n'est pas entretenue, elle présente un désagrément pour les voisins, envahissement de végétation et nuisibles qui prolifère. Une lettre recommandée lui sera envoyé pour le mettre en demeure de procéder à l'entretien.
b) Un rappel peut être fait pour l'entretien des bordures aux propriétaires.

-**Ragondin** : Il a été remarqué qu'il y avait une recrudescence de ragondin. On se pose la question s'il n'y avait pas un problème sanitaire. (Porteur de maladie transmissible). Une personne du conseil se renseigne à ce sujet.

-**Rapport Eclairage public** : Le bilan concernant l'éclairage public est satisfaisant. La réduction de l'intensité lumineuse durant la période nocturne n'entraine pas de différence perceptible. Il est donc décidé de maintenir l'éclairage de nuit. Depuis la réalisation des travaux, les factures d'électricité liées à l'éclairage public ont été réduites de moitié.

Séance levée à 22h50

Stéphan DEBACKER
Président de séance

Dominique DAL
Secrétaire de séance

MAIRIE D'ESCORPAIN
(Eure-&-Loir)